

12 Septembre 2023

Sortir!



SORTEZ EN BUS

Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.

La Déclaration universelle des droits de l'homme
Article 27-1

EN QUELQUES MOTS...

- Un dispositif d'accès aux droits permettant de pratiquer des activités culturelles, sportives et de loisirs et un outil de cohésion sociale
 - Animation et gestion par l'APRAS
- Accessible sous condition de ressources et de lieu d'habitation
 - Chargée sur la carte Korrigo Services
- Plus de 1 200 partenaires à Rennes et dans les communes



PUBLIC

- LES HABITANTS DES 37 COMMUNES ADHERENTES
- TOUT ÂGE
- RESSOURCES MENSUELLES NETTES inférieures ou égales au barème en vigueur au 01/03/2023

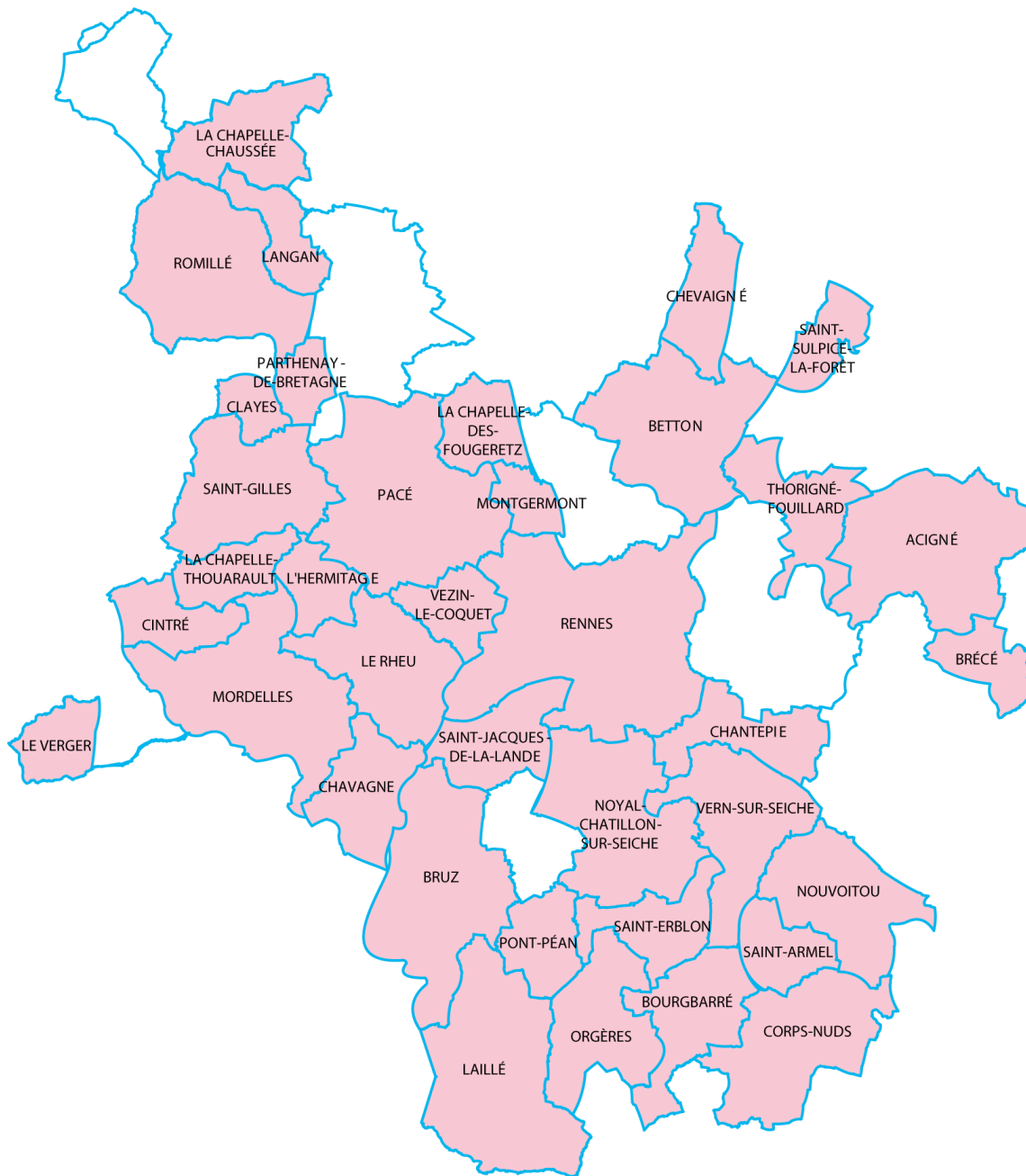
COMPOSITION FAMILIALE	RESSOURCES MENSUELLES
POUR UNE PERSONNE SEULE	1 200 €
POUR UN COUPLE	1 800 €
POUR UN COUPLE AVEC 1 ENFANT OU UNE PERSONNE SEULE AVEC 1 ENFANT	2 160 €
POUR UN COUPLE AVEC 2 ENFANTS OU UNE PERSONNE SEULE AVEC 2 ENFANTS	2 520 €
POUR UN COUPLE AVEC 3 ENFANTS OU UNE PERSONNE SEULE AVEC 3 ENFANTS	2 880 €
POUR UN COUPLE AVEC 4 ENFANTS OU UNE PERSONNE SEULE AVEC 4 ENFANTS	3 240 €
POUR UN COUPLE AVEC 5 ENFANTS OU UNE PERSONNE SEULE AVEC 5 ENFANTS	3 600 €
PAR ENFANT SUPPLEMENTAIRE	360 €



ET AUSSI POUR LES ETUDIANT.E.S qui habitent Rennes Métropole :

- BOURSIER.ERES des échelons 2 à 7
- EN MOBILITE INTERNATIONALE
- NE REpondant PAS AUX CRITERES, SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES (DEROGATION)

Au 1^{er} avril 2023



- ACIGNE 1
- BETTON 2
- BOURGBARRÉ 3
- BRECE 4
- BRUZ 5
- CHANTEPIE 6
- CHAVAGNE 7
- CHEVAIGNE 8
- CINTRE 9
- CLAYES 10
- CORPS-NUDS 11
- L'HERMITAGE 12
- LA CHAPELLE CHAUSSEE 13
- LA CHAPELLE DES FOUGERETZ 14
- LA CHAPELLE THOUARAUULT 15
- LAILLE 16
- LANGAN 17
- LE RHEU 18
- LE VERGER 19
- MONTGERMONT 20
- MORDELLES 21
- NOUVOITOU 22
- NOYAL CHATILLON SUR SEICHE 23
- ORGÈRES 24
- PACE 25
- PARTHENAY DE BRETAGNE 26
- PONT-PEAN 27
- RENNES 28
- ROMILLÉ 29
- SAINT ARMEL 30
- SAINT-ERBLON 31
- SAINT-GILLES 32
- SAINT-JACQUES DE LA LANDE 33
- SAINT-SULPICE-LA-FORET 34
- THORIGNE FOUILLARD 35
- VERN SUR SEICHE 36
- VEZIN LE COQUET 37

LES 37 COMMUNES ADHERENTES

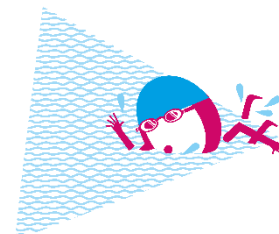
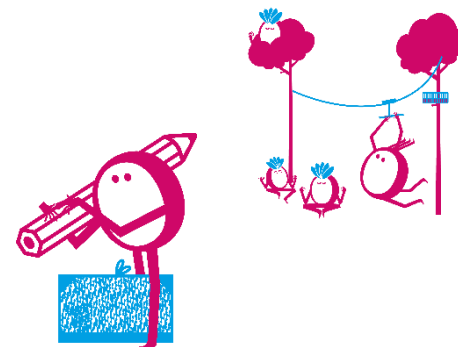


QUELLES ACTIVITES PRATIQUEES AVEC SORTIR ! ?

- ACTIVITES REGULIERES (abonnements, stages)
Aide forfaitaire, 105€, 90€ ou 75€ / an selon barème
- ACTIVITES PONCTUELLES (spectacles, natation, cinéma...)
! De manière illimitée
- SORTIES EN GROUPE

organisées
par les structures
(familiales, estivales...)

initiées par les
habitant.es
Aide au projet > 500€



46 000

INSCRIT·E·S



24 500

UTILISATEUR·RICE·S

77%

dont RENOUVELLEMENTS



36

COMMUNES

1 200

PARTENAIRES

CULTURELS, SPORTIFS ET DE LOISIRS

82 400

ACTIVITÉS PONCTUELLES



13 800

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES



SORTIR ! 2022

EN QUELQUES

CHIFFRES ARRONDIS



LES ACTUS SORTIR! ...

- L'application *Sortir !* Pour consulter la validité des droits
- Billetterie en ligne disponible au TNB, Triangle, ONB, MJC Bréquigny et Opéra
- Vidéo *Sortir !* Pour l'expliquer en qq mots. (durée : 1'30)
- Projet en cours de refonte du site internet
- L'équipe *Sortir !* disponible pour former/informer les équipes pro et ou bénévoles et pour vous outiller pour informer vos publics.

www.sortir-rennesmetropole.fr

Pour toute question concernant le dispositif :
sortir@apras.asso.fr

6, cours des Alliés
35000 RENNES

Tél : 02.99.31.19.89

Fax : 02.99.30.81.17

Ouverture au public :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
8h30-12h30 et 13h30-17h30



 RENNES
MÉTROPOLÉ  l'apras
Le social partagé